Moulézan Info

http://blog-mairiemoulezan.com
http://www.moulezan.fr
https://www.facebook.com/mairiemoulezan/
http://www.nimes-metropole.fr/

N° 112
Janvier 2020

- ***Lundi 6***

Reprise des cours

- ***Dimanche 12***

Loto du Comité des Fêtes à 16h.

- ***Mardi 14***

Ouverture du cabinet médical du Dr Cavalier

- ***Samedi 18***

Vœux du Maire au foyer suivi de la galette des Rois à 16h30

- ***Mercredi 22***

Assemblée Générale du club du 3° âge.

Le mot du maire

HYMNE AU VILLAGE: Comment dire simplement que l'on aime son village ? Je suis sûr que cette question est partagée par vous tous, petits et grands, parents et grands-parents, jeunes et anciens. La réponse est simple, j'aime mon village, parce que j'y suis bien et que j'y trouve mon cadre de vie, la tranquillité qui accompagne la vie quotidienne, et une manière d'être parmi les autres plus humaine, plus chaleureuse, plus authentique.

Bien sûr il y a aussi les tracas, au jour le jour, de voisinage pour les uns, des formalités administratives pour les autres. Bien sûr il y a les impératifs de la vie familiale et personnelle, de la vie professionnelle, qui consomment de l'énergie et qui imposent des contraintes. Bien sûr il y a les inquiétudes relancées chaque jour, par celles et ceux qui roulent trop vite. Bien sûr il y a ceux, insupportables, qui salissent notre village, contre lesquels il faut se battre et apporter des solutions urgentes, même provisoires. Bien sûr il y a les projets qui dérangent, de nouvelles constructions pour des logements qui s'inscrivent pourtant dans le respect des lois de la République, de nouveaux équipements publics qui permettent à Moulézan d'être de son temps et de ne pas se laisser glisser dans un temps suspendu qui devient très vite ancien. Mais, vous aimez votre village parce qu'il a, qu'il porte et transmet un état d'esprit nourri chaque jour par toutes les activités associatives qui rassemblent plusieurs bénévoles, autant sentinelles de la solidarité que vigies de la démocratie locale. On parcourt avec bonheur et fierté toutes leurs activités humaines indispensables pour bien vivre ensemble, en tout cas le mieux possible entre nous : les fêtes laïques ou religieuses, le téléthon, les sports, la culture et les patrimoines, la nature et l'environnement, l'éducation, l'accueil des enfants, Ajoutons les commerçants, les artisans et les professions libérales, qui sont autant de racines de vie indispensables.

Par leur présence, ils construisent et maintiennent la stabilité, la sérénité, en apportant des réponses aux besoins de la vie quotidienne. Dans une société faite de virtuel, de réseaux sociaux, nous avons besoin de présence réelle. Le village a besoin que vous soyez là, personnes humaines, non pas de temps en temps, mais tout le temps. Et heureusement vous êtes souvent là. Merci, un merci renouvelé chaque jour.

Oui, nous aimons aussi notre village parce qu'il a une âme. Cette âme a été façonnée et transmise par toutes les générations qui se sont succédé et ont laissé leurs marques dans les murs, dans les rues, les places, les chemins et les champs de notre commune. C'est cette âme entretenue avec précaution et fierté qui nous préserve de l'uniformisation, du désert des relations et des rencontres, de l'anonymat.

Il faut se méfier des calculs froids, des modernités hâtives, des rationalisations sans âme... L'évolution du village ne se fait pas sur de telles bases insensibles. Nous nous reconnaissons de loin, nous connaissons l'histoire des uns et des autres et de leurs familles. C'est dans ces rencontres que se préparent, se veulent avec envie et conviction, et se rassemblent le collectif et l'intérêt général, pour faire ensemble notre village. Oui, nous aimons notre village et j'espère que vous vous reconnaîtrez dans ces lignes. Oui, c'est un hymne au village et aussi un hommage à vous qui le portez, avec précaution, fierté et ambition, pour le transmettre chacune et chacun à votre façon et à votre tour aux générations suivantes, avec optimisme, bonheur et confiance.

Très belle année 2020 à toutes et à tous. Pierre Lucchini

Arbre de Noël: Le foyer était rempli pour le beau film « Le Roi Lion » à l'occasion de l'arbre de Noël. Des éclats de rire, de l'émerveillement ont illuminé les visages des petits et des grands. Nous avons ensuite accueilli le Père Noël qui était impatiemment attendu par les enfants. Ils ont été gâtés d'un petit jouet chacun et d'un bon goûter offerts par la mairie et des mamans pâtissières. Après sa distribution, le Père Noël s'est prêté au jeu des photos avant de repartir vers un autre village.

Ce qui change en janvier

TRANSPORT
- Fin du statut de cheminot pour les nouvelles recrues
- Permis à 1 € par jour réservé aux auto-écoles labellisées
- Extension des voitures-radar à trois régions

LOGEMENT
- Prime pour la rénovation énergétique accordée aux ménages modestes

JUSTICE
- Fusion des tribunaux d'instance et de grande instance

TRAVAIL
- SMIC +15 € soit 1 219 € nets par mois
- Centres de formation d'apprentis (CFA) financés par les branches professionnelles et non plus par les régions
- CSE (conseil social et économique) obligatoire dans les entreprises de plus de 11 salariés

CONSOMMATION
- Paquet de 20 cigarettes : passe à 9,1 ou 9,2 €
- Cotons-tiges en plastique interdits à la vente

IMPÔTS
- Baisse de l'impôt sur le revenu :
  - 350 € pour 12 millions de foyers
  - 180 € pour 5 millions de foyers
- Taxe d'habitation : 80% des foyers exonérés
- Prélèvement à la source pour les assistantes maternelles et aides à domicile, mis en place par le particulier employeur
- Suppression de 18 taxes à faible rendement : redevance géothermie, taxe sur les voyageurs de commerce...

SANTÉ
- Remboursement intégral des prothèses dentaires, aides auditives et de certaines lunettes
- Homéopathie remboursée à 15% (30% auparavant)
- Test de l'angine également réalisé par les pharmaciens (uniquement les médecins auparavant)
- Défibrillateur obligatoire dans les établissements recevant plus de 300 personnes

© AFP

Et en plus…. Interdiction de la vaisselle jetable en plastique vendue en lot en grande surface (Verres, gobelets, assiettes,…). La pension des retraités gagnant moins de 2000 euros brut par mois sera revalorisée de 1%. Quant à ceux dont les revenus sont supérieurs à 2000 euros, la hausse ne sera que de 0,3%. Le montant de l'ASPA franchira la barre des 900 euros au 1er janvier 2020, contre 868,20 euros en 2019. Les tarifs de La Poste grimpent eux aussi dès le 1er janvier 2020, de 4,7% en moyenne (Timbre vert +9c. Timbre rouge +11c.). À partir du 15 janvier prochain, les médicaments à base de paracétamol et certains anti-inflammatoires stéroïdiens (aspirine ou ibuprofène par exemple) ne seront plus en accès libre. À compter du 1er janvier, des distances de sécurité seront mises en place pour protéger les habitants qui vivent à proximité de terrains agricoles contre les pesticides. Des zones tampon seront ainsi créées. Elles seront de cinq mètres pour les cultures basses telles que les céréales et de dix mètres pour l'arboriculture et la viticulture.

La vie du village

Travaux café: Le café de la Poste se rénove. Les travaux dureront du 3 au 28 février 2020 et pendant cette période le café sera fermé.

Vœux du Maire

La cérémonie des vœux à la population aura lieu **samedi 18 janvier à 16h30** au foyer. Nous accueillerons les Moulézanaises et Moulézanais qui nous ont rejoints en 2019. Nous poursuivrons cette rencontre par la dégustation de la traditionnelle galette des Rois et du vin de notre terroir.

Carnet

Décès: Mme Ginette DUCROS le 28 décembre à l'âge de 83 ans. Toutes nos condoléances à M. DUCROS et sa famille.

Naissances: Nolan PROPSON le 7 décembre.
Olivia ORTUNO le 27 décembre
Florian ORTUNO le 29 décembre

Félicitations aux parents et à leurs familles.

Le Dr François Cavalier ouvrira son nouveau cabinet médical les 14 et 15 janvier prochains. Les semaines suivantes il ouvrira les mardis, mercredis et vendredis de 8h45 à 13h avant d'ouvrir progressivement tous les jours aux mêmes horaires. On peut déjà prendre rendez-vous sur internet à l'adresse: www.mgrendezvous.fr/cabinetcavalier. Les jours d'ouverture le cabinet sera joignable au 0950469363 de 8h30 à 9h00 et de 12h00 à 13h00.

Infos Mairie

Du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h00

☎ 04 66 77 87 94

mairiemoulezan@wanadoo.fr

Recensement Militaire: Le recensement militaire est une démarche civique essentielle et **obligatoire.** Ainsi durant le mois de votre seizième anniversaire vous devez vous présenter en mairie muni de votre carte d'identité, du livret de famille et d'une attestation de domicile. Vous devez vous faire recenser pour obtenir une attestation qui est obligatoire pour passer des concours et examens tels que le CAP, le BEP, le BAC, le permis de conduire etc… Vous effectuerez aussi la journée défense et citoyenneté en cours d'année. Enfin, vous serez inscrits d'office sur les listes électorales.

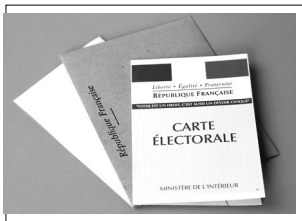

ELECTIONS MUNICIPALES

15 et 22 MARS 2020

⇒**Vérifiez votre situation électorale ainsi que votre bureau de vote sur internet via:** www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

Vous pouvez aussi interroger le secrétariat de mairie.

⇒ **Inscrivez-vous sur la liste électorale avant le 7 février 2020 en vous adressant au secrétariat de mairie ou par internet sur le site** www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal du 9/12/2019, le maire de Moulézan a ordonné l'ouverture de l'enquête publique préalable à l'aliénation partielle du chemin rural « Viol du Mas de Pian ». Mme Bernadette Michaud a été désignée commissaire enquêtrice. L'enquête publique se déroulera à la mairie de Moulézan du lundi 13 janvier 2020 au lundi 27 janvier 2020 inclus. Le dossier d'enquête sera disponible en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels. Mme Michaud recevra le public le 13 janvier de 9h00 à 12h00, le 20 janvier de 9h00 à 12h00 et le 27 janvier de 9h00 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête les observations pourront être consignées sur le registre déposé en mairie, par courrier à transmettre à Mme le commissaire enquêtrice -Mairie de Moulézan-1 chemin des Leins-30350 Moulézan ou par internet à enquetecheminrural@orange.fr

PONT DU GARD

L'accès au pont du Gard est gratuit pour les habitants de Moulézan. La commune a renouvelé la convention qui la lie à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Pont du Gard.

Seule condition: Présenter une carte d'identité à l'entrée avec un justificatif de domicile à Moulézan.

L'accès concerne le site du Pont du Gard, les espaces muséographique et le parking.

Profitez en pour visiter ce site magnifique !

COLLECTES DES ENCOMBRANTS 1er semestre 2020: Tous les 3° mercredis du mois, soit les **22 janvier-19 février-18 mars-22 avril-20 mai-17 juin**.

RAPPEL DES REGLES DE COLLECTE: La demande doit être formulée auprès de Nîmes Métropole **48 h avant** pour être prise en compte sur la tournée de collecte. La liste des encombrants à collecter est à communiquer avec la demande. La collecte est limitée à **2 grosses pièces** par foyer par mois. Les encombrants doivent être sortis devant l'habitation pour 7h du matin le jour de la collecte. En dehors de cette collecte, les encombrants sont accueillis à la déchèterie de Saint-Bénézet (Tous les jours sauf le mardi et le dimanche).

Des imprimés de demande de ramassage sont disponibles à la mairie ou sur le site de l'Agglo. Vous pouvez aussi téléphoner au 04 66 02 54 54 ou mieux envoyer un message à dctdm@nimes-metropole.fr

Voici, résumées, les règles concernant les haies qui souvent délimitent les propriétés. Un bon schéma valant mieux qu'un long discours…

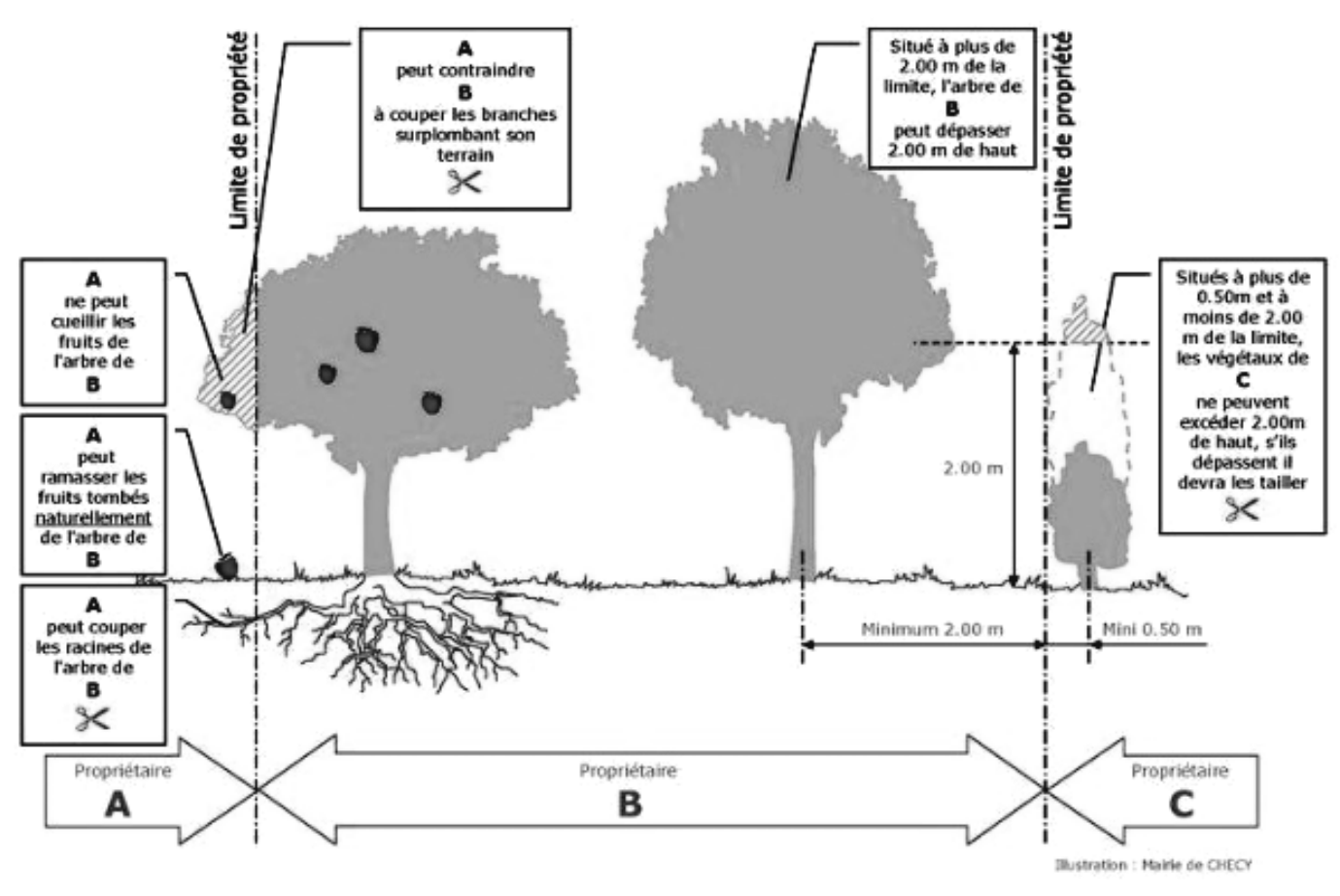

Travaux sur la commune:

Ecole: M. le Maire a reçu l'architecte qui sera en charge du projet. Un plan de la future école sera étudié courant janvier. Les contacts avec la Préfecture, le département et l'Agglo sont positifs quant au financement de ce projet qui sera subventionné à 80%. Début des travaux deuxième moitié 2020.

Aménagement du centre du village: La salle attenante à l'église a été démolie. La prochaine étape consistera à mettre à nu les pierres de la façade de l'église et à les jointer. Le parking devant la mairie et devant le cimetière seront goudronnés et aménagés en janvier.

Enfouissement des réseaux électricité et téléphone: Chemins du Mas de Vinson et du Vacassé. Le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard qui finance à 70% ces travaux, a pris du retard et les entreprises commenceront en janvier. Il y aura une coordination avec l'Agglo de Nîmes pour la vérification du réseau des eaux usées et avec le Syndicat de Domessargues pour l'eau potable. Première réunion de travaux le 8 janvier. La voirie de ces rues sera rénovée à l'issue.

Eoliennes: La commune a gagné son procès au tribunal administratif contre l'association de protection du Bois des Leins qui lui reprochait la construction du mât de mesure installé en 2019. Nous en somme maintenant à la phase administrative. L'ensemble du projet est en cours d'étude par les différents organismes concernés.

Vidéo protection: La mise en place d'une vidéo protection sur le centre du village dans un premier temps est en cours d'étude. Cette vidéo protection sera étendue à l'ensemble des voies d'accès au village ultérieurement.

Fibre: Les premières études de terrain sont en cours. Moulézan sera doté de la fibre en 2020.

Chacun d'entre vous peut signaler à la mairie tout problème dans le village ou sur le territoire de la commune…. Éclairage public défaillant, poubelles non ramassées, détritus dans une rue, containers papier ou verre plein,….etc. C'est un acte citoyen qui profite à tous. Beaucoup le font déjà… Merci !

COUPURE D'ELECTRICITE LUNDI 6 JANVIER 2020 DE 14H A 16H QUARTIER FONTAINE DE CLAIRAN